

Partie 1 Généralités

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 04 03 43.13 Maçonneries historiques - démantèlement d'ouvrages en maçonnerie de pierres.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 Définitions:
 - .1 Déconstruction: démantèlement systématique d'une structure de façon à enlever/disposer les matériaux sans les endommager, et en récupérant/recyclant le plus de matériaux possible.
 - .2 Démolition : destruction rapide d'une structure avec ou sans enlèvement préalable des matières dangereuses.
 - .3 Désassemblage : détachement physique d'un matériau d'une structure : utilisation d'un pied-de-biche, arrachage, coupe, dévissage.
 - .4 Récupération : enlèvement de matériaux structurels et non structurels, à partir des projets de déconstruction/désassemblage, dans le but de les réutiliser ou de les recycler.
- .2 Normes de Référence
 - .1 Association canadienne de normalisation (CSA):
 - .1 CSA S350-M1980(R2003), Code of Practice for Safety in Demolition of Structures.

1.3 ORDONNANCEMENT

- .1 Coordonner les travaux décrits dans la présente section avec ceux de la section 04 03 43.13 - Maçonneries historiques - démantèlement d'ouvrages en maçonnerie de pierres.

1.4 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 00 10 – Instructions Générales.
 - .1 Avant de procéder à la démolition sélective des éléments de supports des dalles et des marches de granit existants qui seront enlevés, et aux endroits indiqués par l'autorité ayant la juridiction, soumettre la méthode de démolition au Représentant du Ministère pour examen.

1.5 EXIGENCES POUR L'ENTREPOSAGE ET LA MANUTENTION

- .1 Livrer, entreposer et manutentionner les matériaux conformément à la Section 01 0010 – Instructions Générales et conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Liste des éléments à récupérer pour une réutilisation :
 - .1 Dalles et marches de granite.

- .2 Main courantes en bronze, balustre, jointements, connecteurs, attaches d'assemblage et vitres des mains courantes.
- .3 Gestion de l'emballage des déchets.
 - .1 Séparer les déchets à recycler et ceux à réutiliser conformément à la Section 01 00 10 – Instructions Générales.

1.6 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

- .1 S'assurer que les travaux de démolition n'affectent pas négativement les cours d'eau adjacents, les eaux souterraines et la faune/flore, ou ne contribuent à nuire à la qualité de l'air ou ne causent des nuisances sonores.
- .2 Protéger les arbres, les plantes et les feuillages du site et les propriétés adjacentes tel qu'indiqué.
- .3 Empêcher que des matériaux issus de la démolition ne contaminent l'air au-delà de la zone de démolition. Installer des clôtures provisoires pendant la démolition.
- .4 Empêcher que les vents ne transportent de la poussière et des débris: couvrir et/ou humidifier les matières sèches et les déchets.
- .5 Protéger les matériaux récupérables du vandalisme, du vol, des intempéries, ou des dommages causés par la machinerie lourde.
- .6 Organiser le site et sensibiliser les travailleurs de façon à avoir un mouvement de matériaux efficient, lors du démontage, l'entreposage et l'enlèvement.

1.7 CONDITIONS DU SITE

- .1 Consulter le Rapport sur les substances dangereuses et prendre les mesures nécessaires pour préserver l'environnement, Section 01 14 25.

Partie 2 Produits

2.1 SANS OBJET

- .1 Sans objet.

Partie 3 Exécution

3.1 EXAMEN

- .1 Inspecter le chantier en compagnie du Représentant du Ministère, et vérifier l'emplacement et l'étendue des éléments qui doivent être enlevés, éliminés, valorisés, recyclés, récupérés, et de ceux qui doivent demeurer en place.
- .2 Conditions de mise en œuvre :
 - .1 Si un matériau ressemblant à de l'amiante appliqué par projection ou à la truelle ou encore à d'autres matières désignées est découvert pendant l'exécution des travaux, suspendre ces derniers, prendre les précautions appropriées et aviser immédiatement le Représentant du Ministère. Reprendre les travaux seulement après avoir reçu des directives écrites du Représentant du Ministère.

- .2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de tout dommage causé à une canalisation de service non répertoriée à l'avance, et attendre les instructions écrites quant aux actions à prendre.

3.2 TRAVAUX PREPARATOIRES

- .1 Faire l'inventaire et noter l'état des éléments à enlever et à réinstaller ainsi que des éléments à enlever et à récupérer, conformément à la Section 04 03 43.13 - Maçonneries historiques - démantèlement d'ouvrages en maçonnerie de pierres.
- .2 Effectuer des relevés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
 - .1 Détecter les risques liés à la démolition sélective.

3.3 PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANT SUR LE SITE

- .1 Prendre les mesures nécessaires pour empêcher le déplacement, l'affaissement ou tout autre dommage qui pourrait être causés aux structures adjacentes, aux canalisations de services publics, aux trottoirs, au pavage, aux ouvrages d'aménagement paysager et aux parties du bâtiment à conserver.
 - .1 Au besoin, assurer le contreventement, l'étaieement et le support en sous-œuvre.
 - .2 Réparer les dommages causés par la démolition sélective selon les instructions du Représentant du Ministère.
 - .3 Si la sécurité des structures de support ou des structures adjacentes est compromise, prendre des mesures préventives. Arrêter les travaux et notifier immédiatement le Représentant du Ministère.
- .2 Limiter le plus possible la poussière et le bruit produits par les travaux, ainsi que les inconvénients causés aux occupants des lieux.
- .3 Protéger les appareils, les systèmes et les installations mécaniques et électriques du bâtiment ainsi que les canalisations de services publics.
- .4 Fournir les écrans pare-poussière, les bâches, les garde-corps, les éléments de support et les autres dispositifs de protection nécessaires.
- .5 Garder en bon état de fonctionnement les services utilitaires du bâtiment et qui traversent le site des travaux.
- .6 Effectuer les travaux conformément à la Section 01 35 29.06 – Exigences de Santé et Sécurité.

3.4 DÉCONSTRUCTION ET RECUPÉRATION

- .1 Liste des éléments à récupérer en vue de la réinstallation:
 - .1 Dalles et marches en pierre de granite.
 - .2 Mains courantes en bronze, balustres, jointements, connecteurs, éléments d'assemblage et vitre de protection.
 - .3 Grilles métalliques au bord du Palier Inférieur côté est et côté ouest des dalles de granite.
- .2 Démonter, enlever, entreposer et protéger pour une réinstallation les mains courantes en de bronze, les composants et les vitres de protection tel qu'indiqué sur les Dessins Contractuels.

- .1 Système d'identification :
 - .1 Étiqueter et récupérer les mains courantes et les dispositifs de protection en utilisant un système d'identification.
 - .2 Créer les étiquettes de façon à avoir le numéro et la position de l'élément étiqueté.
 - .1 Stylo à bille sur diachylon, attaché sur l'élément.
 - .2 Attacher les étiquettes à l'aide d'attaches ne laissant pas de marques sur l'élément.
- .3 Effectuer les opérations de démantèlement des pierres à récupérer conformément à la Section 04 03 43.13 - Maçonneries historiques - démantèlement d'ouvrages en maçonnerie de pierres.

3.5 DÉSASSEMBLAGE, DÉMOLITION ET ENLÈVEMENT

- .1 Démolir et enlever les escaliers temporaires en bois, les plateformes, les demi murs, les mains courantes, l'isolation, les plaques de drainage creuses et les éléments compressibles de remplissage de joints, tel qu'indiqué sur les Dessins Contractuels.
- .2 Après l'enlèvement de la maçonnerie de granite :
 - .1 Effectuer les travaux de démolition conformément au CSA S350.
 - .2 Démolir et enlever les socles de mortier existants, les gravillons, la membrane d'étanchéité et démolir ou meuler la chape existante en béton, jusqu'à atteindre le bon béton, afin d'obtenir les nouvelles pentes exigées, aux endroits indiqués sur les Dessins Contractuels :
 - .1 A l'intersection du pallier inférieur avec les parapets Est et Ouest : laisser en place la fente de 250 mm de la membrane existante et de la feuille de protection.
 - .2 Protéger les joints adjacents et les dispositifs de transfert de charges.
 - .3 Meuler entièrement la surface exposée. S'assurer que les produits d'étanchéité existant ont été enlevés. Nettoyer entièrement la couche supérieure de béton.
- .3 Minimiser les perturbations sur les surfaces et les éléments adjacents.
 - .1 Utiliser des outils manuels et des petits outils électriques pour scier et meuler. Ne pas utiliser le marteau ou le poinçon.
- .4 Éviter de charger excessivement les structures de support.
 - .1 Installer les équipements de démolition sélective et d'enlèvement loin des structures de support.
 - .2 Enlever rapidement les débris et les matériaux.

3.6 UTILISATION DE MORTIER POUR DES RÉPARATIONS

- .1 Les dommages causés par la démolition sélective et les enlèvements doivent être rapidement réparés par une application de mortier.

3.7 ÉVACUATION DES DÉCHETS

- .1 Les matériaux enlevés doivent être évacués hors du site, sauf aux endroits contre-indiqués, conformément aux instructions des autorités compétentes.

- .2 Évacuer rapidement les matériaux issus de la démolition.
 - .1 Ne pas permettre l'accumulation des matériaux de démolition sur le site.
- .3 Enlever et transporter les débris issus de la démolition en dehors du site. Éviter les fuites de liquides sur les surfaces et zones adjacentes.

3.8 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la Section 01 00 10 – Instructions Générales.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la Section 01 00 10 – Instructions Générales.
- .3 Se reporter aux prescriptions et aux dessins de démolition pour savoir quels sont les éléments à récupérer en vue de leur réutilisation.
- .4 Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur récupération et recyclage, conformément à la Section 01 00 10 – Instructions Générales
 - .1 Retirer les bacs et les bennes de recyclage du chantier et évacuer les matériaux vers les installations appropriées.

FIN DE LA SECTION